



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2007

PA-69

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'article 135 «Membres du Conseil municipal» du
règlement du Conseil municipal est complété par l'ajout de l'alinéa 4
suivant:

«4. (*nouveau*) Chaque groupe, après en avoir fixé les modalités, peut
demander au Secrétariat du Conseil municipal d'opérer une retenue sur
les jetons de présence de ses membres.»

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Sarah Klopmann

Le Président:

Guy Dossan